NR. 3



LA FEMME polonaise

UNE FILLETTE DE SILÉSIE — (VOIR COUVETURE)
COUVERTURE — PROJET DE H. SIEMIEŃSKA (JUNIOR)

LA FEMME *polonaise*

REVUE TRIMESTRIELLE — VARSOVIE
NR. 3 JUILLET — SEPTEMBRE 1938 PRIX 2 ZŁ.

I-ER CONGRÈS DE TRAVAIL SOCIAL ET CIVIQUE DES FEMMES EN POLOGNE

Du 25 au 30 Juin 1938 eut lieu à Varsovie le premier Congrès de Travail Social et Civique des Femmes dans la Pologne Indépendante, sous la présidence de la Maréchale Aleksandra Piłsudska.

Les Congrès féminins possèdent en Pologne une tradition bien établie, datant de l'époque où les conditions politiques entravaient sensiblement tout travail collectif.

Dès 1907 se réunissait dans la grande salle de la Philharmonie de Varsovie un Congrès des Femmes polonaises rattaché à la célébration du quarantenaire de l'activité littéraire d'Eliza Orzeszkowa.



La Maréchale Aleksandra Piłsudska — Présidente du Congrès

10 ans plus tard, en 1917 au moment où sévissait la tourmente mondiale, un nouveau Congrès fut convoqué et réunit le chiffre imposant de plus de 1000 déléguées, venues de toutes les parties de la Pologne.

Le Congrès de 1907, ouvert par M. Konopnicka, tendait non seulement à rendre hommage au talent et aux mérites de citoyenne de E. Orzeszkowa, mais aussi a débattre les droits, les conditions de travail et d'essor, dûs à la femme à l'heure où s'organisait la vie sociale du pays.

Le Congrès de 1917 adopta des bases beaucoup plus larges. Parmi ses résolutions, notons en pre-



Teodora Męczkowska — Vice-Présidente du Congrès

mier lieu celle qui proclame que „le Congrès se prononce pour la Pologne indépendante, unifiée et démocratique et convoque les femmes au travail créateur". D'autres résolutions réclamaient la pleine égalité de droits pour les femmes. Ledit Congrès avait pour devise „le progrès civique de la femme dans l'Etat Polonais indépendant et unifié".

Le Congrès actuel de 1938, préparé depuis 3 ans par un Comité d'Organisation s'est posé comme but: d'une part, de donner un tableau aussi exact que possible du travail réalisé par les femmes et de faire ainsi connaître aux déléguées des Associations féminines, et par leur entremise, au public, les méthodes et les fruits du labeur féminin dans la Pologne Indépendante; de l'autre, d'établir en commun les lignes maîtresses essentielles et les indications pratiques pour l'activité future.

Ces buts se trouvèrent réalisés par 11 Commissions, à savoir:

1) Travail politique et civique.
2) Travail professionnel des femmes.
3) Travail artistique et littéraire.
4) Commission d'instruction publique.
5) Commission scientifique.
6) Commission d'assistance sociale.
7) Commission de lutte contre la débauche.
8) Commission de lutte contre la criminalité.
9) Commission de collaboration avec les organisations internationales.
10) Commission d'éducation physique.
11) Commission de préparation des femmes à la défense du pays.

Chacune n'étudiait qu'un seul problème déterminé, élaborait les rapports respectifs et les motions devant être débatues en séance plénière ou aux séances des Commissions.

La teneur des rapports élaborés par ces Commissions démontrait clairement que les membres du Congrès se posaient la tâche d'élever les vastes masses féminines à un niveau supérieur de conscience de leurs devoirs civiques et de réaliser les droits accordés en principe. A cette fin, elles estiment indispensable d'obtenir un plus grand nombre de représentantes aux Chambres législatives, d'admettre les femmes à des postes supérieurs dans l'administration et de supprimer toutes limitations prévues par les lois.

Parmi ces rapports, il y en avait qui possédaient une valeur durable en raison des nouveaux matériaux statistiques et historiques qu'ils apportaient, mais tous, sans exception, se distinguaient par leur profondeur et la logique de leur construction.

Un autre mérite de ce Congrès, plus remarquable encore, c'est l'atmosphère dans laquelle se poursuivaient ses travaux — et qu'on pourrait définir comme „esprit du congrès". Elle prouvait incontestablement qu'on était parvenu à trouver un point de vue commun, à resserrer les liens entre les diverses organisations féminines, à adopter une attitude uniforme à l'égard de ce qui consti-



Maria Jaworska — Vice-Présidente du Congrès



Mia Matuszewska — Vice-Présidente du Congrès

tue *le mal social*, contre lequel l'opinion des femmes organisées ne cessera point de lutter.

Le Congrès de 1938 prouva encore que dans la vie publique des femmes polonaises il y a plus de facteurs qui unissent que de facteurs qui divisent, et que les premiers ont un poids spécifique bien supérieur.

En résumant ce qui précède, il convient d'admettre que le récent Congrès a été, de fait, un évènement de haute portée pour toute la vie nationale. Les organisations féminines qui y prenaient part au nombre de 42 représentaient plus d'un demi-million de femmes.

Les débats qui se tenaient dans les salles de l'Hôtel de Ville (Séances plénières) et de l'Université (séances des Commissions) étaient présidés par la Maréchale Aleksandra Piłsudska en qualité de présidente et M-mes. Teodora Męczkowska, Mia Matuszewska et Maria Jaworska (vice-présidentes).

A la séance de clôture on résolut de transformer le Comité d'Organisation en Comité Exécutif autorisé à éxécuter les résolutions du Congrès, à publier ses documents et à préparer le prochain Congrès.

T. M.

LES PROBLÈMES DU TRAVAIL PROFESSIONNEL DES FEMMES

(Discours prononcé au Congrès — Commission du travail professionnel)

Le travail professionnel des femmes entre dans la catégorie des problèmes fondamentaux, dont la portée croît aujourd'hui constamment, en raison des conditions particulières de la vie sociale et économique.

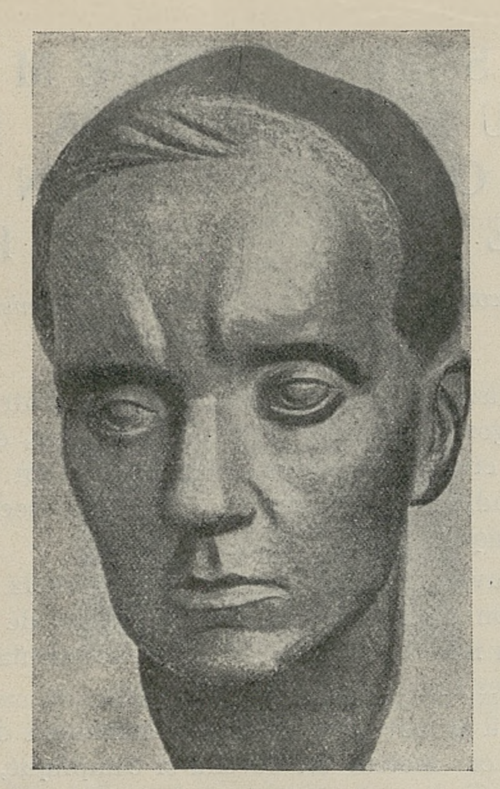
Le travail fut et demeure le moteur de la vie, la condition de l'épanouissement complet de l'individu, la base indispensable et fondamentale de toutes les formes de la vie collective.

Mais à la suite des crises économiques d'après guerre, ce moteur est devenu si compliqué, il se compose de tant de divers rouages et de vis, grands et petits, que leur combinaison suscite des difficultés sérieuses, pour le moment presque insurmontables. Il en résulte que tous les problèmes qui se rattachent à celui du travail, tels qu'organisation du travail, adaptation de l'homme, nécéssité de donner à ce travail des formes modernes, constituent un ensemble de graves soucis d'ordre administratif et économique, que non soulement les facteurs compétents, mais tout le monde organisé des travailleurs s'efforcent assidument de supprimer. Tous se rendent compte, en effet, que cette question appartient aujourd'hui aux problèmes qui exigent avec le plus d'urgence leur solution.

Je n'ai point l'intention d'analyser l'essence même de ces problèmes essentiels, je tiens seulement à souligner que nous sommes pleinement conscientes de la situation si dure qui se créa sur ce secteur et qui y subsiste jusqu'à présent.

En premier lieu se pose ici la question du chômage et du travail des femmes.

Conformément aux statistiques établies par Czajkowski la proportion des femmes parmi les travailleurs se montait en 1933 à 31,1% contre 33% de chômeuses; ces chiffres prouvent que le renvoi frappait plus les femmes que les hommes. Cette mesure atteignait les travailleuses intellectuelles et celles sans qualifications déterminées dans un degré supérieur aux travailleuses physiques. Parmi les premières, les plus atteintes furont les fonctionnaires d'Etat qui constituent 27,9%,



Maria Skłodowska-Curie L. Kraskowska-Nitschowa

du total des femmes employées et que le chômage frappait en proportion de 40%. Autrement dit, sur 100 travailleurs embauchés on comptait 27 femmes et sur 100 renvoyés 40. Lorsque la crise du chômage envahit toute l'Europe, parmi les mesures visant à écarter ce fléau il s'en trouva une qui éprouva particulièrement les femmes: on reconnut nécessaire de réduire les emplois pour les femmes, afin d'atténuer le chômage et d'influer favorablement sur la situation économique générale.

Inutile d'ajouter que les femmes luttent opiniâtrement contre un point de vue aussi faux en principe et qui ne fait que transporter le poids du fléau d'un groupe de travailleurs sur un autre.

Il est possible que les femmes chômeuses présentent pour le moment un moindre danger que les chômeurs, mais si on regarde plus loin et si on envisage l'avenir, les suites du chômage et de la misère des femmes influent sur la décomposition de l'organisme familial et social dans un degré bien supérieur que s'il s'agit des hommes. Priver les femmes, et surtout les femmes mariées de la possibilité de gagner leur pain, c'est le moyen le plus radical pour entraver la tendance au mariage légal, la volonté de fonder un foyer familial.

Le chômage est bien par lui même un phénomène économique et social des plus compliqués; il n'est causé ni par le travail professionnel des femmes, ni par l'excédent de travailleurs qualifiés. Les raisons qui le font naître sont plus essentielles, plus profondes, et se rattachent strictement au régime politique et social, à la structure économique insuffisamment coordonnée, et particulièrement à la disproportion évidente entre la production et la consommation.

Ces circonstances sont assez éloquentes pour mettre fin à la légende d'un surplus excessif de travailleurs intellectuels et incitent tous et par tout à s'adonner au travail le plus intense. Ce droit au travail ne saurait être dénié à aucun être actif Et pourtant, on a reconnu à la femme le droit illimité de participer à toutes les charges, mais on limite son droit au travail professionnel, droit fondamental de chaque citoyen. Par conséquent l'opinion publique doit absolument reclamer pour les femmes l'égalité effective de droit au travail professionnel, conformément à l'art. 7 de la Constitution. Elle doit s'opposer énergiquement à tous les cas de limitation ou d'infraction à ce droit. Lorsqu'on supprime les employées célibataires ou mariées sous prétexte de lutte contre le chômage, il est clair que ni le sexe, ni l'état civil ne sauraient être considérés comme décisifs. Les seuls facteurs qui comptent sont la qualification, la préparation professionnelle et la capacité à remplir ses devoirs. Toute autre attitude équivaudrait à la négation de l'égalité des droits, au retour à l'ancienne dépendance économique de la femme et à l'impossibilité pour elle de disposer de sa propre vie.

Or, chaque être humain doit possséder la faculté de choisir telle ou autre voie.

Les rapports présentés au Congrès et basés sur des données statistiques ainsi que sur des observations personnelles ont permis de se convaincre que:

1) le travail professionnel des femmes embrasse des cercles de plus en plus vastes et de nouveaux domaines;

2) son résultat peut être qualifié en général de favorable, malgré l'attitude critique manifestée jusqu'à ce jour quant au travail des femmes.

Nous passons au deuxième point de notre étude. la question des salaires féminins et la nécessité de la règler conformément au mot d'ordre: *„Même travail, même salaire"*.

En effet, dans les conditions actuelles nous voyons que les femmes subissent un préjudice sérieux en cette matière. Mmes. Krahelska et Sokal ont analysé à fond ce problême dans leurs rapports,

en donnant un tableau des salaires accordés aux travailleuses aussi bien intellectuelles que physiques. Elles ont démontré que sur le marché du travail industriel l'offre de main d'oeuvre féminine s'accroit en raison de la diminution des salaires; ceux-ci demeurent inférieurs aux salaires des hommes, même au cas où le rendement du travail de la femme est supérieur. La moyenne des salaires féminins ne comporte dans les différentes branches de l'industrie que 62% des salaires des hommes.

Cette injustice se manifeste même là où rien ne la fait prévoir. Je veux parler des femmes employées au service de l'Etat ou des corps autonomes, là où le règlement de service n'établit aucune distinction entre les fonctionaires hommes et femmes. Néanmoins la situation des femmes y est toujours pire, étant donné qu'elles ne jouissent jamais de la même faculté d'avancement et n'atteignent pas des postes supérieurs Le groupe le plus nombreux est celui des fonctionnaires de la IX. catégorie, dont, les émoluments se montent à 200 zł. par. mois.

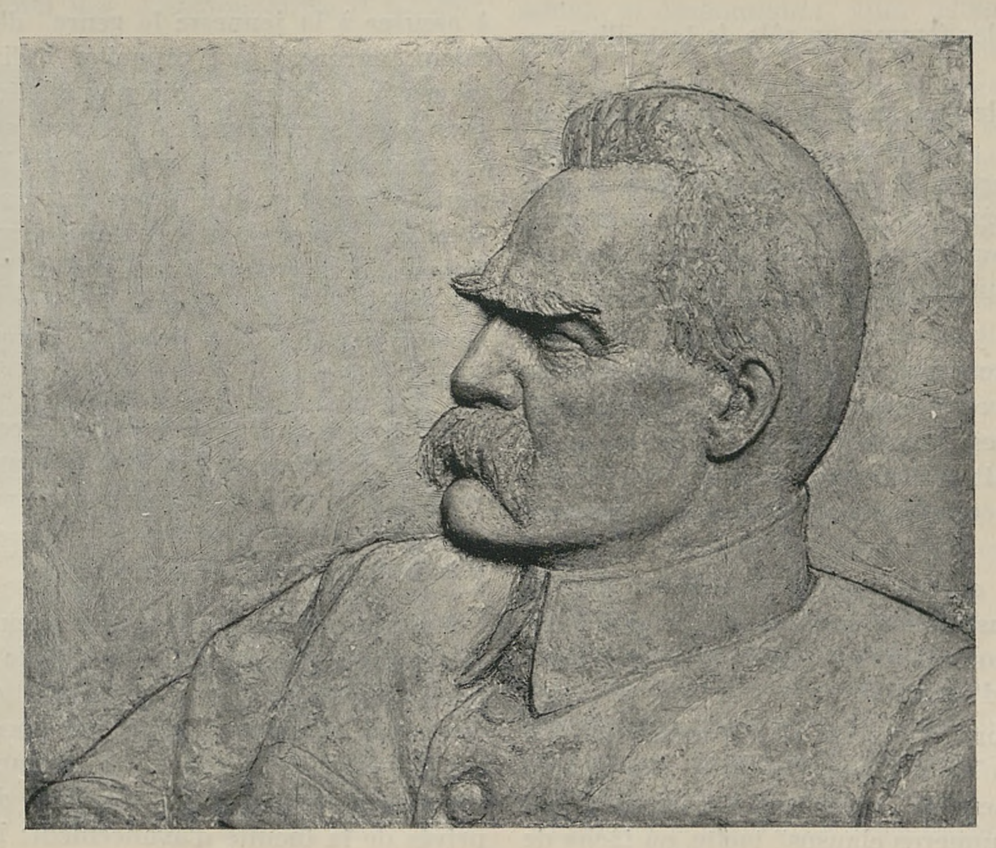
Sur 100 travailleurs dans les institutions communales la proportion totale de ceux qui gagnent moins de 200 zł. par mois est de 27.6%, tandis que s'il s'agit des femmes seules, elle se monte à 69.42%.

Il est de notre devoir de supprimer ce mal.

Le Congrès de travail sociale et civique des femmes ne pouvait pas manquer de réclamer un même salaire pour un méme travail et d'exiger que ce principe soit régulièrement appliqué par la législation et les accords collectifs. C'est l'unique voie qui permettra de supprimer l'exploitation indue des travailleuses et de normaliser les conditions du travail salarié.

De plus, la majorité des organisations féminines est d'avis que le droit des femmes au travail doit être strictement lié *à la protection du travail féminin*. En raison de ses fonctions maternelles, constituant pour ainsi dire un devoir social la femme exige une assistance et une protection spéciales. Or, vu les manques qu'accusent dans ce domaine la législation et les dispositions en vigueur, il faut multiplier nos efforts pour introduire une réforme apropriée.

La participation toujours croissante des femmes au travail professionnel et la portée capitale qu'acquièrent aujourd'hui les problèmes économiques confèrent une valeur speciale à la question de



Maréchal Józef Piłsudski *Hanna Nałkowska-Bickowa*



Bydgoszcz *Helena Polówna*

la préparation des femmes au rôle de travailleuses qualifiées.

Les femmes de l'ancienne génération subissaient les suites d'une éducation insuffisante; or, les conditions changées de la vie économique et materielle les forcèrent à lutter pour leur existence avant que les conditions sociales n'aient permis de les préparer convenablement à cette lutte et à ce travail.

Nos observations personnelles aussi bien que la littérature respective nous enseignent à quelles difficultés, à quelles humiliations la femme en quête de travail devait se heurter pour accepter finalement n'importe quelle occupation, n'importe quel salaire.

Aujourd'hui encore, après un demi-siècle, la question de l'instruction professionnelle des femmes n'est pas normalement règlée et le problème ne cesse d'être d'actualité.

Les femmes ont bien plus de difficultés que les hommes à acquérir des qualifications apropriées. Dans l'enseignement supérieur, les femmes sont sujettes à un „numerus clausus" tacite, on tâche de les dissuader par tous les moyens de poursuivre leurs études. Mentionnons à ce propos le récent mémoire présenté par la Branche Poznanienne de l'Ass. Polonaise des Femmes Diplômées des Universités à la Faculté de Médecine de l'Université de Poznań et où cette association constate d'après une statistique établie sur base des régistres d'inscriptione à ladite Université, que la proportion des femmes achevant leurs études de médecine est plus élevée que celle des hommes. Et pourtant, elles rencontrent bien plus d'obstacles que leurs collègues masculins pour obtenir un poste, surtout si entretemps elles se sont mariées.

Quant à l'enseignement professionnel il souffre du manque d'écoles dont le chiffre ne répond ni à la proportion générale des femmes dans l'Etat (52.3%), ni à celle des femmes s'adonnant au travail professionnel.

Parmi les écoles de préparation professionnelle, celles destinées aux femmes (jeunes filles) comportent 39.3%, les écoles co-éducatives—18%.

Le nombre des écoles professionnelles publiques de degré moyen (correspondant aux lycées et gymnases) ne suffit pas à accueillir les candidates qui arrivent des écoles primaires ou secondaires. Par conséquent la réforme fondamentale de l'enseignement prévue par la loi de 1932 et tendant à assurer à la jeunesse le genre d'instruction le mieux aproprié aux capacités individuelles, demeure jusqu'à un certain point lettre morte et les jeunes gens continuent à affluer aux universités. En outre, les écoles professionnelles existantes sont de type trop uniforme; on ressent le manque d'écoles de types nouveaux qui ouvriraient à la femme de nouveaux domaines de travail ou qui lui permettraient d'acquérir des qualifications apropriées dans les domaines qu'elle a déjà abordés.

Ajoutons que la nécéssité universellement reconnue de préparer les femmes au rôle de citoyenne compris dans le sens le plus large, fait encore ressortir l'importance de leur donner une solide instruction professionnelle.

Mais le but ne pourra être atteint que lorsque la femme sera admise, à l'égal de l'homme, aux postes supérieurs de l'Administration d'Etat et des corps autonomes, ainsi que dans les entreprises privées. Aujourd'hui, les femmes ne forment encore qu'une catégorie spéciale de travailleurs, privés de la faculté d'avancement; leur travail est simplement une fonction auxiliaire.

Les données obtenues en cette matière confirment absolument ce qui a été dit plus haut. La plupart des femmes font partie de la IX-ème catégorie, plusieurs de la V-éme et 2 à peine de la IV-ème.

Prenons à titre d'exemple les chiffres fournis par le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Catégorie de service II—V — 0 femmes.

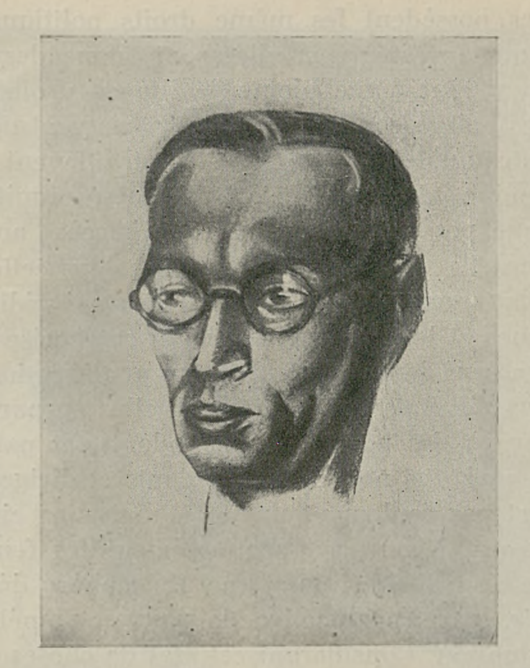
Catégorie de service VI — 3 femmes sur 200 hommes.

Catégorie de service VII — 8—13 femmes sur environ 200 hommes.

Dans certains Ministères (par ex. la Justice) les femmes n'atteignent jamais aux catégories II—VI, mais dans la VII et VIII catégorie leur nombre surpasse celui des hommes (donées pour l'année 1936).

Les femmes sont en majorité très prononcée dans deux domaines: l'instruction publique et la santé publique. Le rapport présenté au Congrès par Mme. Sokal démontre que 80% des femmes-institutrices travaille dans les écoles primaires nationales, mais même dans l'enseignement elles ne sont presque pas admises aux postes supérieurs.

Dans l'administration publique où les femmes constituent d'après les recensements de 1930 et 1931 20% du total des fonctionnaires, il n'existe aucune femme qui soit directeur de département. Quelques unes à peine atteignent aux postes de visitatrices ou d'inspectrices.



Portrait *Helena Polówna*



Portrait *Helena Polówna*

Dans ces conditions, les femmes bien que soit disant dotées d'une pleine égalité de droits, sont complètement écartées de l'organisation de la vie sociale et économique; elles n'ont point voix au chapitre dans les questions de portée essentielle.

Nous sommes profondément convaincues que la vie contemporaine a besoin des éléments et des valeurs que les dons spécifiques de la psychologie et de l'esprit féminins apportent au travail. Fortes de cette conviction, nous devons nous efforcer de combattre „la plaie de l'infériorité" et développer, par contre, ce que j'appellerai „le sens de la position", afin que la femme participe à tous les travaux, à tous les postes qui ont pour tâche de former la vie politique et sociale et d'édifier l'avenir.

Seules les forces réunies des hommes et des femmes parviendront à assainir les conditions existantes en contribuant ainsi à la consolidation intérieure de la société.

Citons à ce propos la résolution du Congrès des Unions Professionnelles (26 et 27 Mars 1938) au sujet du droit des femmes au travail, qui prouve clairement à quel point l'attitude des hommes par rapport au travail professionnel des femmes s'est modifiée.

En voici le texte: „La Constitution de la Pologne assure à chaque citoyen le droit au travail, les

femmes possèdent les même droits politiques et civils que les hommes; elles sont donc des citoyens jouissant d'une pleine égalité de droits. Les femmes polonaises sont capables et souvent dotées de hautes qualifications. Mais leur traitement dans le domaine du travail n'est ni égal ni équitable. Bien que possédant en apparence l'accès au travail dans l'administration publique, dans celle des corps autonomes, dans les institutions juridiques, politiques et les administrations et entreprises privées, malgré leur capacités, leur qualifications et les bons résultats de leur travail, elles ne parviennent pas à des postes correspondants, et particulièrement à des postes indépendants et dirigeants. Ce n'est pas seulement un tort, mais une circonstance qui décourage profondément les femmes forcées de travailler dans une atmosphère dénuée d'espoir, sans perspective de pouvoir améliorer leur situation. Considérant cet état de choses comme hautement indésirable, le Congrès de l'Union se prononce contre *l'application de limitations quelconques en matière du travail des femmes et de leur avancement jusqu'à des postes dirigeants*"

En posant ainsi la question, l'Union des Associations Professionnelles a donné une preuve de son respect sincère des principes démocratiques.

Passons maintenant à des problèmes d'une autre nature. Est-ce que les femmes qui exigent tant des autres, comprennent ce qu'elles doivent exiger d'elles-mêmes?

Les conditions dans lesquelles la femme a vécu pendant des siècles pèsent encore sur sa vie. L'éducation lui a inculqué le sens de la docilité, la dépendance économique — la foi dans le rôle dominant de l'homme et la nécéssité de se subordonner à lui. La psychologie féminine évolue dans une atmosphère d'infériorité, de valeur incomplète qui détruit son indépendance et s'oppose à son plein essor intellectuel. Aujourd'hui encore , dans les conditions compliquées de nos jours, ces traits caractéristiques, ces habitudes traditionnelles, entravent le travail féminin.

Mais ces lacunes si regrettables doivent être comblées. Les femmes doivent s'efforcer de transformer leur passivité en attitude active pour conquérir l'indépendance.

Parmi les facteurs menant à ce but, un rôle important échoit à l'attitude des femmes à ,l'égard du travail professionnel. Jusqu'à ce jour il n'est pas suffisamment aprécié. Si la plupart des femmes ont compris qu'une instruction professionnelle est la condition indispensable de leur existence matérielle, il y en a encore beaucoup qui ne considèrent ce travail que comme étape transitoire — jusqu'au moment du mariage. Cette conception si fausse naît de l'ignorance des conditions de la réalité contemporaine, de l'idée erronée que le mariage assure les moyens d'existence.

La majeure partie des femmes qui se leurrent ainsi, paie cette crédulité par une déception amère, par les soucis et la misère. Il faut qu'elles se rendent bien compte que le mariage n'offre pas de garantie pareille et qu'elles sachent organiser leur avenir de manière à éviter les conflits et les coups que le sort peut leur réserver.

Or, il est de plus en plus facile de concilier le travail professionnel avec les besoins de la vie familiale. Ce progrès découle aussi bien des conditions de la vie moderne que de l'évolution qui s'est produite dans la femme, mieux capable que jadis de travailler, de sérier ses occupations, de profiter avantageusement de l'assistance d'autrui.

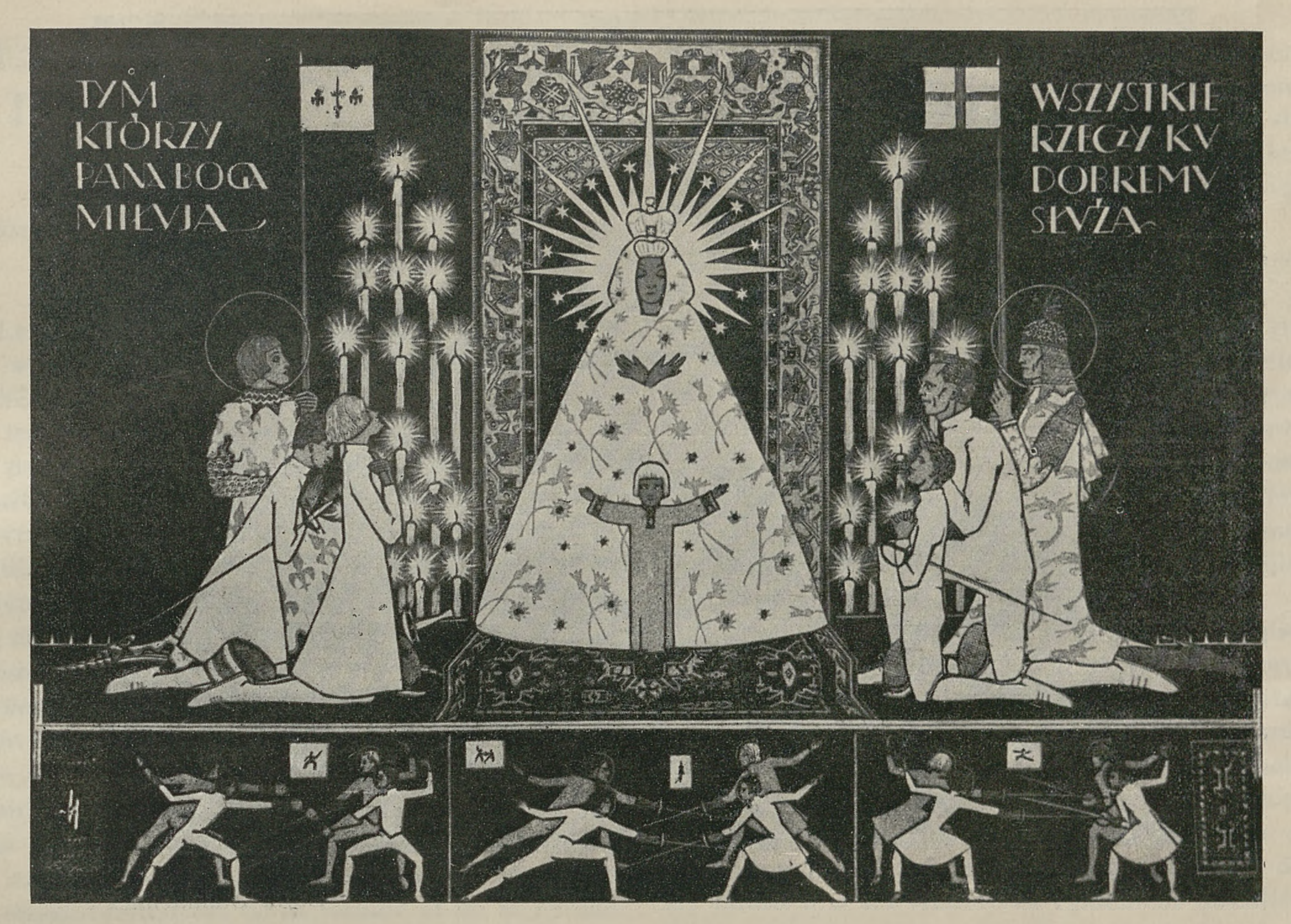
La question des servantes a aussi assumé un autre caractère; la bonne de jadis devient une travailleuse qualifiée et responsable; les écoles professionnelles donnent issue à un nombre croissant d'éducatrices compétentes; les écoles maternelles accueillent les enfants à partir de 4 ans.

Toutes ces circonstances font que les soins du foyer absorbent la femme bien moins qu'auparavent. L'observation démontre que les femmes appartenant aux sphères cultivées et qui ne s'adonnent pas au travail professionnel n'ont que trop de temps libre à leur disposition, et ne savent pas l'utiliser. On peut se convaincre que dans les organisations sociales le gros du travail ne grève pas en général les femmes par ailleurs inoccupées, mais précisément celles qui peinent durement pour gagner leur pain et suffire en même temps au labeur domestique.

Mais en dehors des motifs d'ordre utilitaire, il existe d'autres raisons très graves pour que la femme reconnaisse que le travail professionnel est son devoir, un élément permanent de sa vie.

Il s'agit ici de l'influence exercée par ce travail sur le caractère et la mentalité des femmes.

Nous vivons aujourd'hui dans une période de labeur et d'efforts collectifs, d'initiatives dûment organisées. Le problème de l'éducation visant à rattacher l'induvidu à la société et d'en faire un



Notre-Dame des florétistes *Wiktoria Goryńska*

membre utile de la collectivité est à l'ordre du jour et domine les autres.

Envisagé à ce point de vue, le travail professionnel acquiert une portée spéciale, car il contribue en premier lieu à la réalisation de cette tâche.

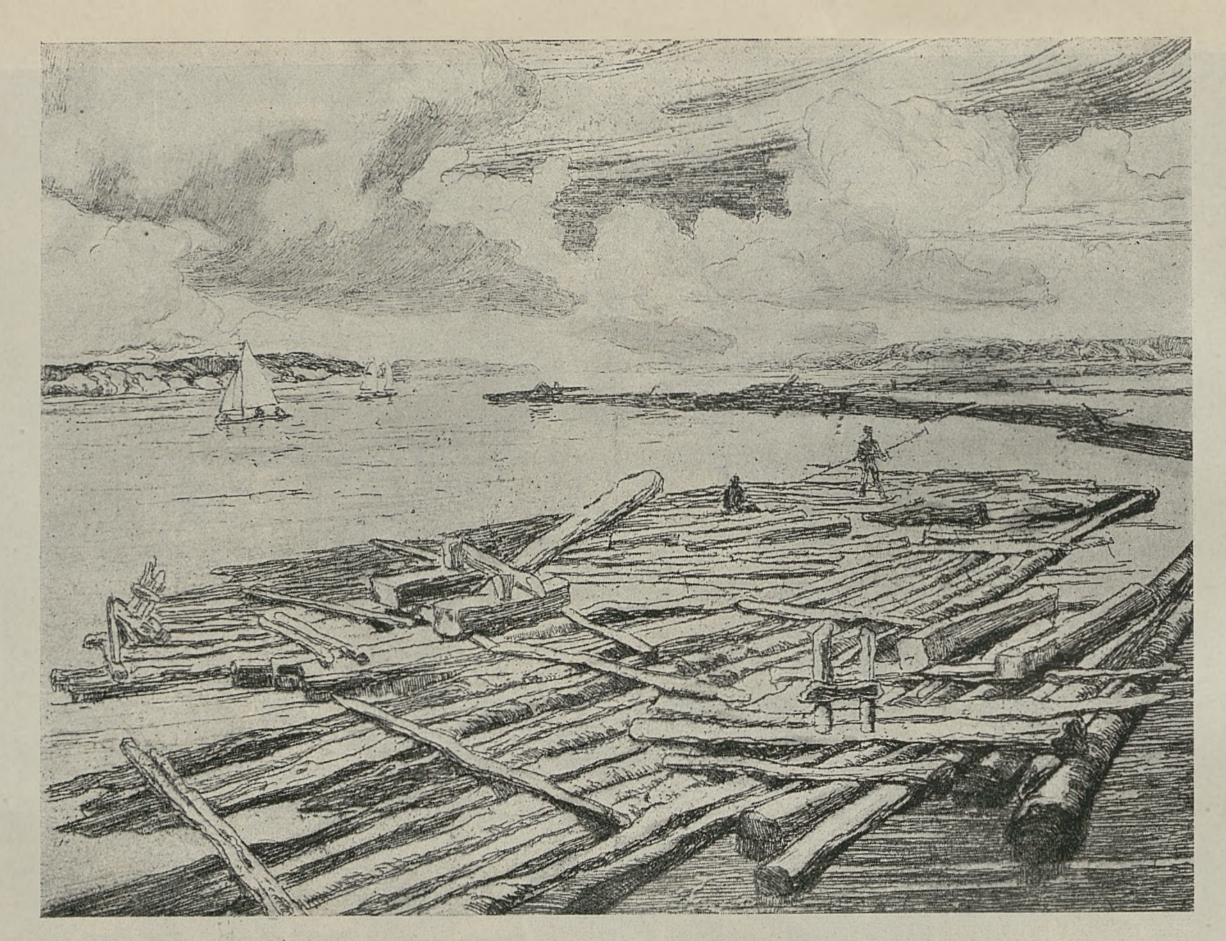
La participation à la vie publique par le travail professionnel, la nécéssité qui en résulte de s'adapter et de se subordonner, enseigne à la femme la sage discipline de la collaboration et de la co-éxistence. La femme se convainct incessemment que l'harmonie respective ne pourra être atteinte que si elle se pénètre de la compréhension d'autrui, d'un esprit de tolérance et de la faculté si précieuse de distinguer les choses vraiment importantes des bagatelles.

Grâce au fait que le travail professionnel est dirigé et contrôlé de telle ou autre manière, la femme-travailleuse est contrainte à un effort continu, à un labeur systématique, à l'empire sur soi - même et au sens de la responsabilité. Ce dernier facteur est d'une importance capitale pour la vie familiale en général; son manque est à la base de bien des maux de la vie publique.

Le labeur professionnel systématique éveille chez la femme la capacité d'organisation et lui permet d'appliquer dans son propre foyer de meilleures méthodes de travail, de surmonter le chaos qui s'introduit souvent dans la vie familiale et d'élever celle-ci à un niveau supérieur.

La femme contemporaine, la femme active et prenant une large part à la vie, ne saurait se satisfaire d'une existence purement domestique, privée d'horizons plus vastes, aussi voit on fréquemment des femmes résignées, déprimées et par là moins aptes à exercer une influence pédagogique sur leur entourage le plus proche. Tout au contraire — la femme qui trouve une source de satisfaction dans le travail professionnel bien éxécuté, apporte à son foyer les élements de joie et de sérénité indispensables pour assurer le bonheur de la famille.

Compte tenu de ces considérations ainsi que des nécéssités de la vie contemporaine, il faut que les femmes adoptent la même attitude que l'homme à l'égard du travail professionnel. Seules des cir-



Les trains de bois *Zofia Stankiewicz*

constances exceptionnelles peuvent les autoriser à s'en abstenir.

Finalement, encore un point non moins important et non moins méconnu jusque là. L'activité individuelle dans les cadres étroits du foyer familial, activité à laquelle la femme était de tous temps prédestinée a fait naître un certain égoïsme familial qui entravait son développement social. Voici pourquoi les femmes ne comprennent pas la puissance du travail collectif, de l'union, pourquoi elles manquent de *solidarité*.

Il semblerait que les femmes qui s'adonnent au travail professionnel devraient incontestablement faire partie des unions professionnelles; or, nous apprenons qu'en 1928 elles y constituaient à peine 10%.

Et pourtant la vie contemporaine nous impose tant de devoirs, elle devient si compliquée que l'individu perd toute importance et n'acquiert de valeur que comme chaînon d'une initiative collective. La vie au sein d'une organisation incite à l'action et favorise la réalisation des programmes.

Conscientes de ces vérités si évidentes, tâchons de toutes nos forces de développer la vie collective des femmes, de leur inculquer le sens de la solidarité. Les femmes doivent se rendre enfin compte que la force est l'apanage d'une collectivité dûment organisée et que là, où l'induvidu demeure impuissant, l'organisation peut réussir.

Aux heures si graves que nous vivons, aucune femme intelligente ne devrait manquer d'appartenir à une organisation féminine et de participer activement à ses travaux pour le bien moral et matériel de l'Etat-Nation.

Fermement convaincues que la participation effective des femmes à la vie publique permettra de réaliser progressivement l'idéal de collaboration harmonieuse et de compréhension aprofondie des devoirs de l'homme et du citoyen, nous exprimons l'espoir que cette belle manifestation de la volonté collective — notre Congrès de 1938 — contribuera à ces buts.

Teodora Męczkowska.

LES SALAIRES DES FEMMES ET LEURS CHARGES FAMILIALES

(Discours prononcé au Congrès — Comission du travail professionnel).

Le travail salarié des femmes est un phénomène social et économique qu'on peut analyser sous différents aspects. La part croissante que prend le travail des femmes dans toutes les branches de la production contemporaine découle de la mécanisation progressive, qui ne nécessite plus un ouvrier spécialisé, mais, tout simplement un travailleur préparé au genre respectif de travail. Le phénomène du travail salarié des femmes possède en outre une portée sociale particulière en raison des suites qu'il comporte pour la fonction biologique de la femme — la maternité — et son rôle dans la famille. Cette dernière question, celle des charges familiales des femmes, a acquis une acuité et une éloquence spéciales durant les dix ans qui viennent de s'écouler, sous l'influence de la crise économique, du chômage en masse des hommes nourriciers de la famille et de la tendance qui se manifeste nettement dans divers milieux à transférer la charge de la famille à la femme. Sur ce fond, il n'est pas étonnant que le problème des salaires de la femme assume une importance particulière, étant donné qu'il constitue parfois l'unique base d'existence de la famille. Le préjudice porté aux femmes sous le rapport de la remunération de leur travail assume ainsi les dimensions d'un grave fléau social. Il résulte de ce qui précède que la question du travail salarié des femmes doit occuper une place proéminente dans l'économie sociale, aussi bien que dans la sociologie, la littérature et jusqu'au roman. C'est donc à juste titre que le Bureau International du Travail a entrepris en 1936 des études spéciales afin d'élucider le rapport proportionnel entre les salaires des femmes et leurs charges familiales. Les observations que je me propose de présenter ici et qui ont trait à la Pologne, sont le fruit des recherches que j'ai abordées en cette même année 1936 en ma qualité de l'un des experts polonais pour la question du travail des femmes.

Afin de bien se rendre compte de la relation des salaires féminins aux charges de famille des femmes, il convient d'examiner le niveau de ces salaires dans les différentes branches du travail. A cet effet il apparait le plus opportun pour établir la situation préjudiciée de la femme, de comparer les salaires respectifs des hommes et des femmes, dotés de qualifications égales, travaillant dans les mêmes entreprises et éxécutant un travail identique ou analogue.

Le travail intellectuel des femmes, ainsi qu'en général le travail des femmes dans les bureaux, le commerce ou les professions libres échappe jusqu'ici à toute statistique plus précise. L'inspection du travail, quoique formellement autorisée à contrôler toutes le branches du travail, ne pénètre presque pas dans les bureaux ou les entreprises commerciales, faute d'un personnel suffisant. Les données recueillies au sujet des salaires des femmes, faiblement organisées en unions professionnelles, sont donc nécessairement très fragmentaires.

Néanmoins les recherches effectuées dans quelques dizaines de bureaux à Varsovie, Łódź, Toruń et autres villes de la Pologne, ont permis d'établir des chiffres qui caractérisent aussi bien le niveau de ces salaires que leur relation à ceux des hommes. Il en ressort que les employés de 1-ère catégorie touchent dans les bureaux ou entreprises plus ou moins importants des salaires variant de 150 à 350 zł., tandis que les employées également qualifiées et chargées du même travail ne touchent que 80



Stella maris *Wiktoria Goryńska*

à 150 zł. Pour les autres catégories, cette proportion peut être généralement définie comme 2:1.

S'il s'agit du commerce en détail ou en gros, les femmes exécutent pour la plupart le même travail que les hommes, à l'exception de certaines fonctions d'expédition ou de dédouanement des marchandises. Cependant, les femmes sont souvent chargées de fonctions additionnelles (essayages etc.) et s'il arrive qu'elles atteignent parfois dans le commerce à des postes supérieurs, leurs salaires ne s'en ressentent pas. Dans les grands magasins p. ex. les chefs de rayon reçoivent 400 zł. par mois, tandis que les femmes occupant le même poste n'obtiennent que 200 zł.

Le domaine du travail physique des femmes offre plus de facilités pour établir les données comparatives concernant les salaires, grâce à la coopération du personnel de l'inspection du travail et — dans certains cas — des organisations sociales féminines.

J'omettrai la situation des femmes dans l'agriculture, que je n'ai pas été à même d'étudier, ainsi que le domaine du petit artisanat à domicile et celui du service domestique, où il est impossible de recueillir des données systématiques. Dans l'industrie, en revanche, j'ai pû établir les données concernant les branches plus importantes de la production et surtout celles auxquelles s'intérèsse plus directement le Bureau Int. du Travail. Ce sont des domaines où la femme travaille depuis longtemps et où elle a atteint par pratique les mêmes qualifications professionnelles que l'homme, comme par ex: l'industrie textile (tisseuses, fileuses) ou les industries qui dénotent après la guerre une tendance croissante à employer les femmes (industrie métallurgique, papetière, verrière, imprimerie, briquetterie etc.). Citons à titre d'exemple les chiffres des salaires féminins et masculins dans l'industrie métallurgique: Ainsi les femmes occupées aux presses (estampeuses, poinçonneuses) gagnent dans les fabriques varsoviennes de 34 à 50 gros par heure, tandis que les hommes reçoivent pour le même travail de 50 gros à 1.50 zł. par heure. Dans l'industrie mécanique les salaires des femmes comportent en moyenne la moitié de ceux des hommes. Il a été possible de recueillir des données particulièrement caractéristiques dans une des fabriques de hydromètres et de gazomètres de la voy. de Poméranie. Cette usine n'a commencé qu'en 1935 à remplacer les hommes par des femmes dans la fabrication des éléments des machines (fraiseuses, foreuses etc.). L'administration de l'usine motivait la réduction des frais de fabrication, réalisés à cette époque, par le perfectionnement de la technique de production et une meilleure organisation du travail, toutefois l'inspectrice a pû constater qu'aucune amélioration n'a été introduite dans ces domaines. Suivant l'opinion émise par la direction de la fabrique les femmes travaillent de 30% plus vite que les hommes; la différence quant au rendement de travail est encore plus sensible. Un ouvrier emploie par ex. 350 minutes pour fraiser 100 montures de verres, l'ouvrière — 65 minutes. Cependant ces chiffres exigent un commentaire. L'usine en question applique le système de travail à forfait préliminé mobile. Il semble résulter des différences susindiquées que les hommes sont parvenus à obtenir la prélimination d'un laps de temps plus long, tandis que les femmes sont réduites — comme l'écrit l'inspectrice du travail — „à se dépécher". Or, comment cette hâte influe t'elle sur leurs salaires? Un ouvrier non spécialisé gagne en moyenne (chiffres moyens pour une période de 10 ans) de 30 zł. à 33 zł. une ouvrière — environ 15 zł. Pour les 100 montures de verres susmentionnées un ouvrier obtenait en 1934 4 zł. 90gros, une ouvrière 33 gros.

Dans les autres industries la situation de la femme se présente à peu près sous le même jour. Citons comme particulièrement intéréssants les chiffres qui se rapportent à l'industrie textile. Deux points sont surtout à noter: premièrement c'est que la femme y possède des qualifications égales à celle de l'homme; deuxièmement, que suivant les déclarations des industriels respectifs, cette indu-



Varsovie *Maria Łunkiewicz*



Portrait *Maria Łunkiewicz*

strie se flatte d'appliquer le principe: même travail, même salaire.

Il est évident que cette règle ne peut pas être prise au sérieux. Le tarif en vigueur depuis 1919 discrimine déja la valeur du travail des hommes et des femmes, prévoyant pour les premiers une paie à forfait maximale de 9 zł. 46, et pour les femmes — 7 zł. 58. Cette discrimination n'atteint toute son éloquence que si l'on considère que la vie a suprimé en grande mesure la division du travail en fonctions masculines et féminines. En pratique, ce sont les femmes qui éxécutent de plus en plus souvent les fonctions réservées en théorie aux hommes, tout en continuant à recevoir le salaire prévu par le taux „féminin". Les différences qui se manifestent dans les diverses branches (filature, couture etc.) démontrent que la femme touche en moyenne un salaire de 1/3 inférieur à celui de l'homme. Mais le problème du travail des femmes dans l'industrie textile mérite d'être examiné sous diverses faces. Ainsi, il est incontestable que l'afflux croissant des femmes contribue à abaisser le niveau des salaires. Même à l'époque actuelle de crise économique le nombre des travailleuses augmente nettement: en 1927 par ex. les femmes formaient à Łódź 51% du total des ouvriers textiles, en 1934 — 51,8%, en Décembre 1935 — 52,7%. Quant au niveau général des salaires dans cette industrie, il suffit de citer les chiffres fournis par l'Office Général de Statistique pour l'année 1935.— Par rapport à une moyenne générale de salaire de 0,73 — l'industrie textile accuse 0,65, la sidérurgie par contre 1,15, l'industrie minière 0,99, l'industrie chimique 0,76 etc.

Et maintenant quelques mots sur les circonstances d'ordre psychologique qui se rattachent au travail des femmes. Leur afflux en masse aux établissements industriels rend très avantageux pour les patrons l'application du système de forfait. Ce dernier repose sur un trait psychologique de la femme, plus apte que l'homme à livrer le maximum d'effort et de productivité. N'oublions pas cependant que ce trait se développe sur le fond des conditions sociales et biologiques de la vie féminine, sur l'ensemble de leurs devoirs et de leurs charges familiales. Si on y ajoute encore les facteurs de conscience sociale et d'organisation professionnelle en général inférieures, ceux de la plus grande passivité et de la faculté d'accomodement de la femme, celà explique qu'il lui est plus difficile de défendre le montant de sa paie à forfait ou d'établir l'unité de salaire de sorte que la moyenne du forfait concorde avec la moyenne du tarif respectif. Rappelons à ce sujet que lors du système de forfait, le contrat collectif ne garantit aux ouvriers que le taux moyen découlant de la division de la somme gagnée au cours d'une période déterminée par le nombre des jours de travail. Or, le phénomène bien connu dans l'industrie textile de productivité inférieure au taux établi se produit surtout dans les fabriques où les femmes sont en majorité, ainsi qu'aux périodes de crise où l'ouvrier est plus accomodant. Enfin, mentionnons la difficulté que cause sans nul doute aux femmes l'orientation quant à l'équité du calcul établi par l'usine.

Cependant ce tableau des salaires féminins dans l'industrie n'épuise pas le fond du problème. Pour se rendre exactement compte de la situation préjudiciée de la femme-ouvrière, il faut comparer leurs salaires et leurs charges familiales.

Des données en matière de ces charges ont été rassemblées en Octobre 1936 par rapport à environ 1500 travailleuses. Je ne citerai, à titre d'exemple, que celles qui ont trait à une grande fabrique Varsovienne occupant 360 ouvrières. Sur ce chiffre, il y avait 96 femmes mariées, 74 veuves ou divorcées et 190 célibataires, 233 ouvrières gagnaient de 20—30 zł. par semaine, 58 de 30—40, 79 en revanche ne recevaient que 10 à 20 zł. Seules 20 ouvrières obtenaient des pensions de veuves où pour l'entretien des enfants. L'administration de la fabrique à calculé qu'environ 90% du total des ou-

vrières subviennent à l'entretien de leurs familles (enfants, mères, parfois maris chômeurs); dans certains cas la femme est seule à suffire à cette charge. Sur le chiffre total de 360, l'endettement comporte pour 50 ouvrières de 10—50 zł.; pour 60 — de 50 à 100 zł.; pour 60 — de 100—200 zł., pour 55 — de 200—300 zł. Ce tableau n'est il pas assez éloquent?

Les chiffres que je cite ont trait à l'année 1936, mais ils concordent absolument avec les études entreprises antérieurement à ce sujet par diverses institutions scientifiques et sociales.

Il convient d'en conclure que de nos jours l'entretien de la famille grève la femme pour le moins autant que l'homme. Souvent la femme a en plus le devoir d'entretenir un mari sans travail. Dans nombre de cas, la femme seule élève et entretient ses enfants sans aucune assistance. Et pourtant en quelle proportion de ces charges sont les salaires que nous venons de citer?

Deux conclusions s'imposent:

Il convient de lutter pour la victoire du postulat: „même travail, même salaire". Jadis formulé uniquement par les socialistes, il ne se heurte aujourd'hui presque nulle part à une opposition distincte. Mais seule son introduction logique dans la législation et les accords collectifs permettrait d'entamer une lutte vraiment efficace.

Il convient de développer sur un plan dûment établi, la protection de la maternité des travailleuses. S'il s'agit d'aboutir à un règlement équitable et fondamental de cette question, la seule solution serait celle de la protection légale de la maternité. Toutes les institutions ou oeuvres d'assistance, publiques ou privées, ne seront jamais qu'une solution fragmentaire, qui n'embrasse qu'une partie infime des personnes intéréssées.

Je n'ignore pas que ces deux conclusions découlant logiquement de la situation de la femme — travailleuse, empiètent sur le domaine „sacré" des droits et des privilèges du régime économique contemporain. Néanmoins ce sont les seules conclusions auxquelles nous pouvons aboutir.

Halina Krahelska.

NOUS VOULONS LA PAIX!

(Nous publions ci-après un fragment du discours prononcé par Mme Wanda Pełczyńska, déléguée de la Pologne, au Congrès International du Fidac Auxiliaire qui vient de se réunir le 25 septembre à Bucarest).

Dans le recueil publié en 1932 sous le titre „Femina Patriae Defensor", le chapitre écrit par les femmes polonaises se terminait ainsi: „Si nos yeux ont vu l'heroïsme de la guerre, ils en ont vu aussi toutes les horreurs — c'est pourquoi nous voulons la paix". Six ans se sont écoulés depuis lors. Des changements d'importance capitale ont ébranlé la vie de l'Europe et du monde entier, mais la vérité la sincérité de ces paroles ne se sont pas modifiées. Si l'on nous chargeait aujourd'hui d'élaborer, au nom des femmes polonaises, un ouvrage traitant de la guerre et de la paix, nous le terminerions par la même phrase, par le même voeu jailli du plus profond de nos coeurs: nous voulons la paix! Nous la voulons précisément parceque nous connaissons tous les maux, toutes les souffrances, toutes les dévastations terribles qu'entraîne la guerre. Nous voulons la paix parce que nous avons touché de nos propres mains les plaies infligées par la guerre qui a sévi sur notre territoire pendant six longues années. Et nous ne sommes pas seules à formuler ce voeu.

Depuis dix-neuf ans les Congrès d'Anciens Combattants résonnent de mots d'ordre pacifiques. Ceux qui exercent une influence sur les milliers de leurs concitoyens rassemblés dans des organisations représentant la volonté de puissantes fédérations et associations, confirment chaque année au Congrès du Fidac la nécéssité de développer la coéxistence des nations dans une atmospère d'amitié et de confiance réciproques.

Mais malgré tout cela, le spectre de la guerre depuis quelques semaines devient de jour en jour plus menaçant. Ces temps derniers la distance qui sépare la guerre de la paix s'est amoindrie d'une façon effrayante.

Nous voyons les grandes manoeuvres réunir des milliers de soldats, nous assistons à l'essor fiévreux de l'aviation, à l'extension accélérée de l'industrie de guerre qui exhale un souffle puissant par des centaines de hauts fourneaux, des milliers de cheminées... On enrôle les réservistes, on se hâte de costruire de nouvelles fortifications ou de compléter et de perfectionner les anciennes. Tout

cela ne semble - t'il pas présager la guerre, une guerre plus terrible que toutes les guerres mondiales? Même des Etats neutres en 1914—20, tels que la Suède, la Norvége, la Suisse, témoignent un intérêt plus vif aux problèmes militaires.

A l'époque si étrange que nous vivons, lorsque la guerre n'a pas encore éclaté, mais que la paix est déjà brutalement violée — il n'y a, au fond personne qui veuille la guerre.

Alors, les mobilisations ne seraient elles que des arguments destinés à appuyer par les armes les discussions et les marchandages politiques et diplomatiques?

Depuis 1919 nous, les femmes polonaises, nous avons perdu hélàs beaucoup d'illusions. Chacun se rappelle les temps où le sort des nations se décidait effectivement à Genève. Aujourd'hui les protocoles et les pactes de Genève appartiennent au passé. Le réseau des complications politiques s'est resserré ce mois-ci à un degré inouï mais aucun des grands hommes d'état n'a songé à recourir à la subtile procédure Génevoise. Les téléphones entre Londres et Berchtesgaden, les entretiens à huis-clos entre Chamberlain et Hitler, les lettres échangées entre Varsovie et Prague ont remplacé et modernisé l'ancienne procédure. Ils l'ont rendue rapide, directe, pour ainsi dire une procédure „par avion".

Que cela nous plaise ou non, il est incontestable que vingt années de labeur pacifique sur les rives du Léman nous ont apporté au lieu de la sécurité collective prônée dans tant de beaux discours, le danger collectif qui frappe à nos portes de sa poigne d'acier. N'est ce pas une ironie amère du sort que la course aux armements ait commencé au moment même où fut convoquée à Genève la Conférence de Désarmement. Certes la vie a dévoilé bien des mensonges, mais faudrait il en conclure que la morale internationale n'est qu'un vain mot? Non. — Nous croyons fermement que la tendance à la collaboration loyale et sincère entre Etats et nations continue à être l'idéal de l'humanité.

Dans le fouillis des dispositions compliquées des pactes, des traités, des protocoles et des règlements s'est perdue la vérité essentielle qui demeure malgrés tout enracinée dans chaque coeur. Elle proclame que les relations entre peuples ne sont pas seulement réglées par le fer et le feu, par les gaz asphyxiants et la dynamite. Les femmes ressentent cette vérité encore plus spontanément et plus profondément.

Nous devons propager cette idée parmi la jeune



Wanda Pełczyńska, décorée de la Croix-Virtuti Militari

génération que nous sommes appelées à élever. Conscientes des transformations qui se produisent dans la situation internationale, nous rejettons les vaines formules qui obligent d'autant moins qu'elles sont plus souvent répétées. En face des dangers terribles qui menacent le monde, il nous incombe le devoir d'éveiller le sens de la morale internationale, aussi grave et indispensable pour la vie de l'humanité que la morale individuelle.

Se basant sur le testament du Maréchal Józef Piłsudski et le Décalogue de la Constitution polonaise, les femmes polonaises posent le principe de respect absolu de la morale chrétienne dans la vie publique.

Nous travaillons à introduire réellement les principes de la morale chrétienne dans la vie publique de notre pays.

En étendant ce principe à toute l'humanité, nous exprimons la foi profonde que le principe de la morale internationale qui doit être à la base de la collaboration et de la rivalisation des Etats souverains, peut devenir la pierre d'angle, d'une ère nouvelle! Que toutes les femmes du monde entier qui comprennent la valeur du terme „Pax" viennent se consacrer à son service.

Wanda Pełczyńska.



Jadwiga Kiewnarska

D E U I L

Le 3 Juillet dernier la littérature féminine polonaise a subi une perte douloureuse par le décès prématuré de Mme. Jadwiga Kiewnarska dont le talent si personnel, si original, promettait encore tant de fruits exquis.

Bien connue par la verve spirituelle de ses feuilletons, J. Kiewnarska l'est non moins pour ses romans biographiques „Astrée et Céladon" et „Le plus étrange des romans de Mme Sand" Ce genre de recherches historiques et psychologiques répondait en effet le mieux à la mentalité de Mme. Kiewnarska douée d'un esprit très fin d'observation, d'un humour spontané et d'une solide culture intellectuelle. Cependant bien que ne travaillant pas elle même dans le domaine social, les questions qui touchaient à la vie quotidienne, ses problèmes graves où plaisants ne pouvaient pas lui être indifférents. Elle leur consacre une série de feuilletons („La bonne éducation pour tous les jours") où des études psychologiques témoignent de sa connaissance aprofondie de l'âme humaine, telles les nouvelles „Bonheur félé" ou son roman „La voie d'Hélène".

Ceux qui la voyaient toujours élégante, animée, éblouissant par sa joie de vivre, l'âme de chaques réunion, se doutaient peu que cette charmante mondaine passe des heures à piocher dans les bibliothèques pour y puiser les matériaux arides qu'elle enluminera des couleurs chatoyantes de la vie dans ses récits.

Membre fidèle des Congrès du Pen-Club elle portait parmi les étrangers le charme de son esprit si essentiellement polonais et en même temps ouvert aux horizons les plus vastes.

„Le style c'est l'homme", et rien mieux que son style ne saurait rendre l'ardeur si caractéristique qui l'embrasait et qui émanait d'elle.

Causeuse et conférencière incomparable, ce n'est pourtant pas seulement grâce aux dons si rares de son esprit qu'elle vit et vivra dans nos coeurs.

Nous perdons en J. Kiewnarska une camarade loyale, une amie à toute épreuve, toujours prète à se sacrifier pour les autres, à venir en aide, à apporter le concours de son talent aux oeuvres qui le réclamaient.

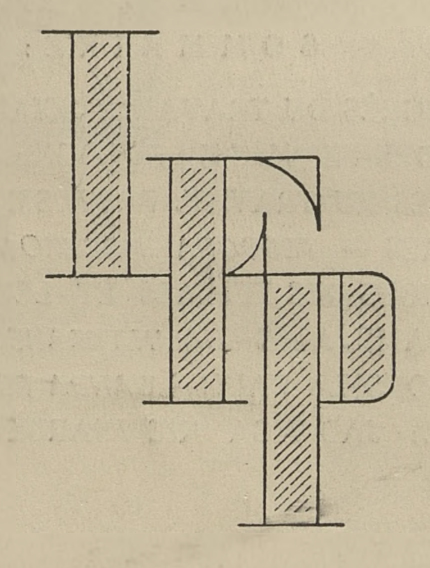
M. W.

NOTES

Le Congrès de Travail Civique des Femmes tenu à Varsovie du 23 au 30 juin 1938 et dont nous avons tâché de retracer ici quelques aspects ne s'est pas uniquement borné à la revue des résultats réalisé par les femmes dans le domaine politique et social. Les différentes manifestations comprises par son programme visaient aussi à donner un tableau de l'activité intellectuelle et artistique de la femme polonaise. De brillantes conférences ont été consacrées, aux écrivains, aux poètes; des concerts ont permis de savourer les oeuvres des compositeurs féminins parmi lesquels on note quelques talents de marque. — Enfin une exposition de peinture des plus réussies a réuni une série de tableaux et de graphiques dûs au pinceau, au crayon, au burin d'artistes - femmes. Nous croyons faire plaisir à nos lectrices en reproduisant dans ce numéro quelques oeuvres présentées à cette exposition.

RÉDACTRICE EN CHEF ET ÉDITEUR: M-ME EMILIE GROCHOLSKA
44 RUE KOSZYKOWA, VARSOVIE

SOMMAIRE:





DRUKARNIA BANKOWA — WARSZAWA, MONIUSZKI 11. TELEFON 5-90-93